



Réf. Farde e-Assemblées : 2475233

N° OJ : 311

Rapport - Conseil du 05/09/2022**Objet :** Modification subside sur l'article 22/15001/33201 pour "Global Parliament of Mayors".

Etant donné qu'une erreur a été commise lors de la retranscription de la liste des transferts 2022 et que le nom de l'association de fait "Union des Capitales de l'Union européenne - "Vereniging van de Hoofdsteden van de Europese Gemeenschap" a été repris à tort, il y a lieu de modifier le bénéficiaire du subside nominatif de 3.867,00 EUR ayant comme objet "Cotisation de membre" à l'article 22/15001/33201.- Le subside doit être accordé à l'association "Global Parliament of Mayors".

Annexes :

[Invoice Global Parliament of Mayors \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)